

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80

Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Convocations. — Avis.

Partie Officielle. — Comité Général. — Commission Exécutive. — Budget proposé pour 1898.

Partie non Officielle. — Comité de Vigilance, ordre du jour. — A quoi servent les Circulaires Ministérielles, S. V. P. ? (suite). — Bibliographie.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL. — Mardi 16 Novembre, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 16 Novembre, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE — Mardi 23 Novembre et mardi 14 Décembre, à 8 heures du soir.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion du Comité Général et celle du Comité de Vigilance de Mardi prochain 16 courant.

AVIS

Devant la situation faite au **Comité de Vigilance** des conseillers prud'hommes ouvriers à la veille de l'ouverture de la période électorale pour le renouvellement triennal des membres du Conseil, par suite, du refus de démissionner de cinq d'entr'eux conformément à leurs engagements.

Nous prions instamment les Délégués du Comité de Vigilance à ne pas manquer à la très importante réunion du Comité qui aura lieu mardi prochain 16 courant, à 8 heures du soir.

Ordre du jour : élaboration du nouveau programme à soumettre aux candidats.

Les Secrétaires des Syndicats qui n'ont pas encore désigné leurs candidats sont priés de faire parvenir ces candidatures pour mardi au plus tard. Il y a urgence.

Le Secrétaire : TULÈVE.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Réunion du 12 octobre 1897

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Béty.

Assesseurs : Huchet, Charpentier.

Sont présents : Lebreton, Huchet, Charpentier, Chauvet, Leglise, Vallée, Collet, Lagarde, Merveilleux, Guérin, des ferblantiers-boitiers, Dessouche, Portais, Rousselot, Ribrac, Landais, Brunellière, Châtellier, Rambaud, Minvielle, Guérin, des frappeurs, Lepape, Carric, Guillou, Tulève, Auguste, Nias, Lepage, Béty, Brault, Paon, Radigois, Charrier, Juget, Coutolleau, Sevestre, Potel, Leguern, Terrien, Le Rudulier, Lebert.

Excusés : Colombe, Dreyfus, Hougmard.

Le citoyen Ribrac, prévient le Comité général, que le citoyen Goillandau et lui ont l'intention de rendre compte de leur mandat de délégué du Congrès de Toulouse, le dimanche 31 octobre, à 7 heures 1/2 du matin. Le Comité Général, décide de faire imprimer des passepartouts, et d'écrire à tous les secrétaires pour qu'ils convoquent leur Syndicat.

Le citoyen Ribrac dit qu'il a reçu de l'argent de plusieurs Syndicats pour les mandats qui lui avait été envoyés et que ses mandats ne lui ont pas servi, alors, il prévient que tous les Syndicats nantais ne lui doivent rien.

Le secrétaire général, annonce qu'il a reçu un nouveau journal, *Le Travailleur*, et engage tous les citoyens à le prendre.

Il donne lecture de la correspondance. — Lettre de la Chambre syndicale des chapeliers appropriés de Nantes, qui délègue le citoyen Paon au Comité général, en remplacement du citoyen Abbé, démissionnaire.

Le secrétaire général dit qu'il a reçu une lettre de la Bourse du Travail de Narbonne, faisant appel à la solidarité ouvrière, au sujet de la Bourse, et que le citoyen Ribrac qui était délégué au Congrès des Bourses, va pouvoir nous donner des explications.

Le citoyen Ribrac explique d'abord la formation de la Bourse du Travail de Narbonne, que c'est sous une Municipalité socialiste qu'elle a été formée, et aux dernières élections, la Municipalité est devenu réactionnaire puis brutalement a refusé le paiement des

quatre derniers douzièmes de la subvention accordée pour 1897, sans tenir compte des engagements pris par la Bourse du Travail.

Le secrétaire général demande au Comité général, à ce que la Bourse fasse quelque chose en faveur de la Bourse du Travail de Narbonne.

Le citoyen Potel, membre de la sous-commission des finances, demande au citoyen Radigois, trésorier de la Bourse, l'état de caisse, pour savoir si nous pouvons envoyer quelque chose à ladite Bourse.

Le citoyen Radigois, trésorier donne l'état de caisse et, vu notre situation, le Comité général décide que nous ne pouvons rien envoyer.

Liste de souscription en faveur des ouvriers ardoisiers de Trélazé qui sont au nombre de 3,000 en grève.

Le citoyen Coutolleau demande rectification du dernier procès-verbal du Comité général, car son nom n'est pas porté au procès-verbal et qu'il était présent à la réunion.

Le citoyen Potel, rapporteur de la sous-commission des finances, donne lecture du rapport du budget, pour 1898, qui doit être envoyé à la Municipalité. (adopté)

Le citoyen Ribrac, délégué de la Bourse du Travail de Nantes au Congrès de Toulouse, donne la photographie de tous les membres qui ont assisté au Congrès.

Le Comité général décide de la faire encadrer aux frais de la Bourse, moyennant que la somme ne dépasse pas 1 fr. 50.

Le citoyen Lepage demande à la Commission de contrôle un renseignement au sujet du procès-verbal de la Commission, il voit des dépenses qui ont été faites pour la garde du bureau, pendant l'absence du concierge.

Le citoyen Charpentier, de la Commission de contrôle, donne lecture du procès-verbal, et dit que quand le concierge a eu une permission de deux jours, il a été fait une dépense de 6 fr. pour la garde du bureau et 10 fr. qui ont été alloués au citoyen Oursel et demande des renseignements au secrétaire général.

Le secrétaire général répond que la Commission de contrôle l'a fait appeler pour donner les renseignements dont parle le citoyen Charpentier et après avoir fourni tous les renseignements, la Commission de contrôle s'est trouvée satisfaite.

Le citoyen Bély demande si la Commission de contrôle a accepté les dépenses.

Le citoyen Lagarde dit que la Commission de contrôle a accepté les dépenses à condition que le secrétaire général fournisse un bordereau de toutes les dépenses.

Le secrétaire général donne tout le détail du travail qu'a fait le citoyen Oursel. Il a copié six copies de la Marine marchande et qu'il faut huit heures pour faire chaque copie, 44 pages sur le livre des procès-verbaux et qu'il a fait au moins 500 pages d'écritures et en lui donnant 10 fr. ça n'est pas trop payé.

Le citoyen Lagarde fait remarquer que la Commission de contrôle a protesté d'avoir embauché un non syndiqué.

Le citoyen Paon demande l'ordre du jour, pour savoir si le Comité doit accepter les 10 fr. alloués.

Le secrétaire général répond que la Commission de contrôle a approuvé la dépense sous réserve qu'il lui sera fourni un bordereau de l'ouvrage fait et qu'il tient ce bordereau à sa disposition.

La question est renvoyée au prochain Comité général et invite la Commission de contrôle à vérifier le bordereau.

Portais demande des renseignements au sujet de la Verrerie ouvrière.

Le secrétaire général répond qu'il attend les ordres de transfert et qu'aussitôt reçus, les Syndicats qui ont droit aux actions seront prévenus, car une somme de 1 fr. par action leur sera demandée pour les frais d'enregistrement.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Le secrétaire adjoint,
F. GUÉRIN.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 31 octobre pour entendre le compte-rendu des mandats des citoyens RIBRAC et GOILLANDEAU, délégués aux Congrès de Toulouse.

Sont élus : président de séance, Paon, des chapeliers ; secrétaire, Potel, des coiffeurs.

La séance est ouverte à 9 h. 1/2.

Le Président de séance demande au secrétaire général à qui incombe le retard de l'ouverture de la séance qui, d'après les convocations, devait se faire à 7 h. 1/2.

Le secrétaire général répond que le retard de l'ouverture de la séance incombe tout simplement aux convoqués n'arrivant pas à l'heure indiquée, et que forcément, pour que les citoyens Ribrac et Goillandea ne soient pas dans l'obligation de donner lecture de leur rapport devant des chaises vides, on avait été obligé de retarder l'ouverture de la séance.

La réponse ayant satisfait le citoyen Paon, de même que les citoyens présents, il déclare l'incident clos.

Le citoyen Goillandea, délégué de la Fédération du Bâtiment au Congrès de Toulouse, a la parole. Il fait connaître d'abord qu'à Toulouse, au nom des syndiqués nantais, ils ont présenté les saluts de bonne fraternité de la Bourse du Travail de Nantes. Par réciprocité, les Toulousains syndiqués les ont chargés de présenter les leurs... De plus, il fait connaître que le Maire de Toulouse leur a fait une réception

des plus cordiales et fait visiter le Capitole dans toutes ses parties. Ceci dit, le citoyen Goillandea donne lecture de son rapport ; sur la question des grèves, le citoyen Goillandea fait observer que les cinq pour cent pris sur l'argent des grèves, pour le soutien de la grève générale, comme il avait été convenu au Congrès de Tours par les délégués, n'avaient jamais été versés par la Bourse du Travail de Nantes.

A cette observation, le secrétaire général dit qu'effectivement la Bourse du Travail de Nantes n'avait jamais fait retenue des cinq pour cent sur l'argent des grèves par la simple raison que les syndicats, toujours, font leur envoi d'argent directement aux syndicats en grève.

Vu l'étendue des rapports des citoyens délégués, demande est faite par eux de remettre, à une séance du Comité général, leur exposition, ce qui est accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire de séance,
G. POTEL.

Réunion extraordinaire du 9 novembre

La séance est ouverte à 9 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Leglise, destailleurs d'habits.

Assesseurs : Brunellière, Chauveau Louis
Sont présents : Charpentier, Dudot, Lagarde, Halot, Le Page, Dreyfus, Brault, Gougeon, Jarnet, Bety, Merveilleux, Colombe, Hougmard, Leglise, Tulève, Chauveau, Brunellière, Guérin, Ribrac, Blin, Bouchaud, Chatelier, Nias fils, Guérin, des frappeurs, Lepape, Huchet, Landais, Rambaud, Emeriau, Portais.

La parole est donnée au citoyen Goillandea pour la continuation de la lecture de son rapport. Il s'étend longuement sur l'organisation de la Confédération générale du Travail.

Pour la création du journal corporatif quotidien, il engage les membres du Comité général à faire la plus active propagande en faveur de cette publication.

Le citoyen Ribrac prend ensuite la parole ; il développe et explique la discussion de la 4^e question : *la grève générale*, dont le principe est adopté.

Il donne des détails et lit le rapport de la commission chargée de l'étude sur l'application du boycottage et du sabotage qui est d'une application facile. Il donne lecture d'un vœu déposé par eux au Congrès, sur la marine marchande, et qui a été adopté à l'unanimité.

Au sujet du projet de loi sur les retraites Jacques Escuyer, il donne lecture de plusieurs rapports qui concluent tous à sa non-prise en considération par le Congrès.

Le Congrès a donc repoussé ce projet de loi et a chargé la Confédération du Travail d'étudier un projet de caisse de retraites par les syndicats.

Il annonce, en terminant, que le prochain Congrès aura lieu à Grenoble en 1898.

Le droit d'adhésion est fixé à 5 francs par organisation.

Le président donne lecture de l'ordre du jour suivant, qui est adopté à l'unanimité :

« Le Comité général de la Bourse du

Travail, siégeant en réunion extraordinaire le mardi 9 novembre 1897, pour entendre les citoyens Ribrac et Goillandea, délégués au IX^e grand Congrès national corporatif de Toulouse, rendre compte de leur mandat, approuve leur conduite et les explications données par eux sur toutes les questions qui étaient à l'ordre du jour du Congrès.

« Prend l'engagement et invite toutes les corporations ouvrières nantaises à appliquer immédiatement les résolutions qui y ont été prises. »

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Le secrétaire adjoint,
L. GUÉRIN.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du 26 Octobre 1897.

La séance du 26 octobre 1897, est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Leguern.

Sont présents : Carric, Guérin, Brunellière, Chatelier, Charrier, Leguern, Le Rudulier, Terrien, Dessouche. Commission de contrôle : Lagarde.

Excusés : Tulève, Potel, Nias, Rousset.

Le secrétaire-adjoint donne lecture de la correspondance.

Lettre du secrétaire-général se faisant excuser.

Lettre de la Fédération des Bourses du Travail nous informant que notre délégué au Comité fédéral, le citoyen Braün, a remis au Comité le compte des sommes versées par les syndicats adhérents à la Bourse du Travail de Nantes depuis 1894.

Lettre de l'administration de la distillerie syndicale de l'absinthe syndicale d'Albi (Tarn).

Envoyé au comité général.

Lettre du secrétaire-général de la chambre de Naples (Italie).

Lettre au sujet de l'exposition de 1900.

Envoyé au comité général.

Lettre du citoyen Potel annonçant l'impossibilité de refaire le rapport des finances.

Une explication sera demandée à ce sujet au secrétaire-général par la commission des finances.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire de séance : LE RUDULIER.

Séance du 11 Novembre 1897.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence du citoyen Nias.

Sont présents : Nias, Guérin, Lepape, Charrier, Halot, Leguern, Brunellière.

Excusés : Potel, Châtellier, Brault, Le Rudulier, Désouche, Rousselot, Terrien.

Le secrétaire général donne lecture de la correspondance.

Lettre de la chambre syndicale des forgerons désignant le citoyen Lebaül au comité général en remplacement du citoyen Guillmi démissionnaire.

Lettre de la Fédération des Bourses accusant réception de la somme de 100 fr. à valoir sur la somme due à la Fédération, et faisant appel à la solidarité pour les

ouvriers Mécaniciens d'Angleterre qui sont en grève.

Lettre de la chambre syndicale des Relieurs-Papetiers annonçant leur adhésion à la Bourse du Travail et déléguant les citoyens Babylas et Jahier au comité général.

Lettre de la Bourse du Travail de Toulouse annonçant qu'il lui a été signalé une lettre venant de Nantes et adressée au secrétaire de la fédération Nationale du Bâtiment et qu'elle ne l'a pas reçu.

Lettre de Jacques Escuyer annonçant que le projet de loi sur la retraite ouvrière sera déposé à la chambre des députés mardi prochain par le citoyen Jaurès.

Lettre de M. le Maire de Nantes demandant le budget de la Bourse pour 1898.

Le secrétaire général donne lecture du rapport et des budgets de 1898 (adopté)

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire, F. GUÉRIN.

Bourse du Travail de Nantes

BUDGET PROPOSÉ POUR 1898

A Monsieur le Maire de Nantes,

Monsieur le Maire,

La Sous-Commission des finances de la Bourse du Travail, conformément à votre demande de documents et pièces de nature à intéresser le Conseil Municipal en vue de la discussion du budget de 1898, a l'honneur de vous adresser le rapport de la Sous-Commission des finances sur le budget de 1897, le compte des dépenses de 1896 et une copie du budget prévu pour l'exercice en cours.

Monsieur le Maire, dans le budget que nous avons l'honneur de vous adresser, vous remarquerez notre insistance à vous demander l'installation à la Bourse du Travail du téléphone, cette installation est indispensable pour les services qu'elle rendrait au monde du commerce, de l'industrie... en un mot, au monde du travail.

On nous alléguera peut-être, Monsieur le Maire, que l'administration de la Bourse du Travail aurait pu pourvoir à cette installation vu les cinq cents francs que la Municipalité a bien voulu restituer à notre budget?... mais nous nous empresserons de répondre à toute allégation en disant qu'il était complètement impossible à l'administration de la Bourse du Travail de pourvoir à cette installation par nous demandée, par le fait simple que le retrait de cinq cents francs par la précédente Municipalité nous avait mis en déficit de *cinq cents francs*, soit Fr. 500.

La Sous-Commission des finances de concert avec les diverses Commissions et le Comité général décida qu'avec les cinq cents francs restitués à notre budget il serait fait paiement des dettes portées au compte ancien, ce qui était, vous l'avouerez, Monsieur le Maire, absolument honnête.

A cette demande de l'installation du téléphone, nous maintenons celle d'un courantin; les considérants de cette demande vous ont été exposés par l'administration de la Bourse lors du dépôt de notre budget de 1897, il serait donc oiseux d'en faire une nouvelle exposition.

Dans l'intérêt de la classe ouvrière, au point

de vue moral et matériel, nous demandons aussi l'agrandissement de la Bourse; ce qui réellement s'impose, pour le bien des travailleurs, à tous ceux qui ont pour mission la propagation du bien-être, par la raison que cet agrandissement permettrait à un plus grand nombre de syndicats de faire des cours professionnels au sein de la Bourse, à seule fin de donner à leurs membres un savoir, des connaissances théoriques et pratiques, en ce qui concerne leur profession, visant pour tout but : un salaire rémunérateur, aisance et contentement dans la famille, paix et concorde dans la société.

Les cours, vous ne l'ignorez point, Monsieur le Maire, sont de plus moralisateurs, arrachant l'ouvrier aux maisons où l'esprit se vicie, où le corps perd de sa force, où le sang perd de sa vitalité..., ces cours professionnels lui donnent à lui, ouvrier, l'amour du travail et le respect de lui-même, de même qu'ils lui enseigneront les vertus sociales qui sont appelées à chasser un jour la misère du sein des sociétés. Nous maintenons, Monsieur le Maire, avec d'autant plus d'insistance notre demande de l'agrandissement de la Bourse du Travail qu'un grand nombre de syndicats font demande de salles pour y faire des cours professionnels. Nous pouvons en citer quelques-uns : Tailleurs de pierres blanches, granitiers, sculpteurs, et que nous ne pouvons avec regret satisfaire à leur demande si digne d'être prise en considération, vu le petit nombre de salles que possède la Bourse en l'état actuel, et toutes occupées par les cours en exercice, par les syndicats suivants : Tailleurs d'habits, ouvriers en voitures, couvreurs zingueurs plombiers, tapissiers.

Monsieur le Maire, d'après ce qui vient de vous être exposé de nos desiderata : Installation du téléphone. — Un courantin. — Agrandissement de la Bourse, nous avons l'espoir qu'en temps opportun vous voudrez bien, les appréciant à leur juste valeur, avoir l'obligeance de plaider éloquemment, auprès de la Municipalité, en leur faveur... Pleine de cet espoir la sous-Commission des finances a l'honneur de vous présenter son budget pour 1898.

Budget proposé pour l'Année 1898

Installation du Téléphone.....	300 fr.
Frais d'aménagement des nouveaux locaux.....	500 »
TOTAL.....	800 »
Frais de loyer par année.....	2.500 »
Chauffage et éclairage par année..	500 »
Subvention annuelle.....	5.500 »
TOTAL.....	8.500 »

BUDGET

Administration {	Secrétaire général.....	2.000 fr.
	Trésorier.....	300 »
	Concierge-greffier.....	1.200 »
	Courantin.....	600 »
	Frais de Bureau.....	600 »
	Jetons de Présence.....	250 »
	Imprimés.....	200 »
	Outillage du Concierge.....	50 »
	Bibliothèque.....	250 »
	Bulletin officiel.....	750 »
	Imprévu.....	300 »
	TOTAL.....	6.500 »

Monsieur le Maire, ce budget que nous avons l'honneur de vous présenter pour l'année 1898, comme vous le verrez d'ailleurs dans le rapport que nous joignons à notre travail à titre de document, est le même qui vous fut présenté par la sous-Commission en 1897, s'il en est ainsi, c'est par le seul fait que nos besoins sont les mêmes que ceux que nous vous avons fait connaître au commencement de l'année 1897 et que nous avons exposés plus haut.

En ce qui concerne le compte des recettes et des dépenses, la sous-Commission des finances à l'honneur Monsieur le Maire de vous le donner dans le tableau ci-dessous, qui vous donnera la situation financière exacte de l'année qui vient de s'écouler.

Tableau des Recettes et des Dépenses Année 1896

CHAPITRES	SOMMES PRÉVUES	DÉPENSES	EXÉDENT de RECETTES	EXÉDENT de DÉPENSES
Administration.....	3.500 05	3.500 05	Balance	
Frais de Bureau.....	600 »	238 97	361 03	
Jetons de présence.....	600 »	68 60	531 40	
Imprimés.....	250 »	83 50	166 50	
Outillage du Concierge.....	50 »	46 65	33 35	
Bibliothèque.....	250 »	» 60	249 40	
Bulletin officiel.....	450 »	» »		161 94
— — — — —	Vente du n° 31 65	481 65		
Imprévu.....	300 »	423 35	476 65	4.555 55
Syndicats.....	2.000 »	444 45		
	8.031 70	5.149 76	4.518 33	4.717 49

Les chiffres de ce tableau indiquent un déficit dans l'apport des Syndicats, du chiffre de 1.555 fr. 55 sur les 2.000 fr. prévus, mais nous vous ferons remarquer, Monsieur le Maire que nous avons dès les pourparlers engagés avec la Commission municipale pour la création de la Bourse, prévu et affirmé que cette prévision d'apport des Syndicats était très aléatoire, la pratique est malheureusement venue confirmer notre opinion, surtout en cette année 1896, où un certain nombre de grèves sont venues mettre à sec la caisse des Syndicats en lutte.

Nous avons également la somme de 161 fr. 94 qui a dépassé les prévisions du chapitre Bulletin officiel, prévus à 450 fr. mais qui en réalité se sont élevées à la somme de 481 fr. 65, par suite de la vente du n°. Nous devons faire remarquer pour expliquer ce déficit que les années précédentes la somme prévue suivant le budget voté sur le rapport de M. Douët, était de 950 fr. lorsque la précédente

Municipalité nous retranchât sur notre subvention la somme de 500 fr., c'est sur ce chapitre que nous fîmes porter cette réduction, qui de ce fait, ne fut plus que de 450 fr., aussi pour équilibrer autant que possible les recettes et les dépenses de ce chapitre, nous réduisîmes le Bulletin de moitié ainsi que le chiffre du tirage, mais ainsi amoindri il a fallu diminuer son prix de vente.

Ces deux sommes donnent un total général de 1,717 fr. 49.

Pour parfaire ce déficit, nous avons économisé sur tous les autres chapitres, économies qui se sont montées à la somme de : 1,518 fr. 33, se répartissant sur les : Frais de bureau, 361 fr. 03 ; (Jetons de présence, 531 fr. 40 ; Imprimés 166 fr. 50 ; Outillage du concierge, 33 fr. 35 ; Bibliothèque 249 fr. 40 ; Imprévu 176 fr. 65). Ce sont ces économies qui ont équilibré notre budget.

Voici le résumé de la situation : Actif, 1,518 fr. 33. — Passif : 1,717 fr. 49. Soit un déficit de 199 fr. 16, que nous devons à nos fournisseurs.

Voilà la situation de l'année 1896.

Celle de l'année en cours sera certainement meilleure, grâce au rétablissement par votre Municipalité, des 500 fr. qui nous avaient été retranchés et qui, joints aux économies que nous ne cessons de faire, va nous permettre de rétablir notre ancienne situation budgétaire.

Voici la copie du budget de l'exercice en cours :

Budget de l'exercice en cours

Chapitres	Sommes prévues
Secrétaire général.....	2.000 fr.
Trésorier.....	300 »
Concierge greffier.....	1.200 »
Frais de bureau.....	600 »
Jetons de présence.....	600 »
Imprimés.....	250 »
Outillage du concierge.....	50 »
Bibliothèque.....	250 »
Bulletin officiel.....	450 »
Imprévu.....	300 »
Créditeurs divers.....	500 »
	<u>6,500 fr.</u>

Nous vous ferons remarquer, Monsieur le Maire, que pour cet exercice encore, nous sommes obligés de nous servir des sommes anciennes et non de celles qui vous ont été données dans le projet de budget qui vous a été soumis l'année dernière.

Ceci tient aux causes qui sont énumérées au début de ce rapport et qui sont, l'installation du téléphone et la création d'un poste de courantin et pour lesquels de nouvelles sommes étaient prévues. Nous devons donc, devant la nouvelle situation qui nous a été faite, nous contenter de porter les 500 fr. que nous devons à votre bienveillance, à compte ancien et attendre, pour l'année 1898, de votre sollicitude, les améliorations que nous n'avons cessé de solliciter et qui rendraient de si grands services aux travailleurs nantais.

Nantes le 9 novembre 1896.

Les membres de la sous-Commission,
LEGUERN, LÉPAPE, POTEL.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMITÉ DE VIGILANCE

ORDRE DU JOUR voté par le Comité de Vigilance des conseillers prud'hommes ouvriers de Nantes, dans sa séance du mardi 9 Novembre 1897.

Considérant que l'honnêteté doit présider avant tout dans les mandats électifs confiés aux élus ouvriers.

Considérant que les Conseillers prud'hommes ouvriers actuellement en fonctions ont pris des engagements formels dans les diverses réunions du Comité de Vigilance qui fonctionne depuis plus de dix années.

Considérant que les élus dont les noms suivent :

Plantard, des Menuisiers ;
Boursier, des Boulangers ;
Mariot, des Ajusteurs-Tourneurs ;
Gautret, des Typographes ;
Lagardé, des Ouvriers d'usines ;

Par une lettre en date du 7 septembre répudient toute attache avec le Comité de Vigilance des Conseillers prud'hommes ouvriers.

Ce dernier : Décide de passer à l'ordre du jour et de signaler à toutes les organisations ouvrières de France, la conduite de ces renégats qui ne craignent pas de fouler aux pieds les engagements volontairement pris. Décide également de combattre leur candidature à toutes les élections futures.

COLOMBE, des Forgerons.
LETOUT, des Mouleurs.

A quoi servent les Circulaires ministérielles

S. V. P. ?

(Suite)

Le matériel grande vitesse souffre en effet, s'il ne se plaint pas il n'en est pas de même des voyageurs. Car peu lui importe que le personnel soit ou non suffisant, a-t-il à s'occuper des bénéfiques que réalise chaque année les Compagnies ? évidemment non, mais cela ne l'empêche pas de se plaindre du désintéressement que, d'après lui, apporte l'employé qu'il traite aussi de négligence et mauvais vouloir dans l'accomplissement de ses travaux.

Remontons seulement à il y a dix ans, le matériel était autrement entretenu, le personnel était plus nombreux, les trains étaient moins nombreux, ils n'avaient guère que cinq voitures. Aujourd'hui, pour établir une moyenne, mettons-les à huit, ce qui porte à un tiers par train le supplément de travail d'entretien ; le personnel, loin d'être augmenté, a été diminué. Il y a 10 ans, les coussins des 1^{re} et 2^e classes étaient sortis et battus, les claies qui servaient à cette époque bien que figurant toujours aux inventaires ont déjà depuis longtemps été mises au rancart, manque de personnel ; les tapis étaient secoués, les mains-courantes et les poignées brillaient, les plaques de garde et les boîtes des roues étaient nettoyées, les ressorts de suspension passés à la mine de plomb.

Aujourd'hui, rien de tout cela : les intérieurs

sont d'une saleté repoussante, pour ne pas dire infects ; les réclamations se font entendre chaque jour, mais comme l'habitude est, selon le proverbe, une seconde nature, l'employé fait la sourde oreille sans que pour cela il n'en veuille ni plus ni moins à ceux qui lui adressent ces reproches.

Est-ce la faute de l'employé si le personnel n'est pas suffisant, si encore on lui rogne les quantités nécessaires de matières premières, s'il lui faut 10 kilog. de chiffons on lui en donne en réalité 8 kilog. et de plus mauvaise qualité, si encore, les dimanches et fêtes, il y a du travail pour dix et qu'ils ne soient que cinq ?

Je conçois que le voyageur n'a nullement à rentrer dans tous ces détails, car l'argent d'aujourd'hui ne vaut pas moins qu'autrefois. Le voyageur paye, il a donc le droit de se montrer exigeant ; l'employé le sait bien mais il ne peut pas se plaindre, car il n'ignore pas que, s'il part, les postulants fourmillent non pas par centaines, mais par milliers. Car, grâce au progrès, plus de la moitié des prolétaires ne savent aujourd'hui ou ils travailleront demain et c'est sur quoi semblent compter nos dévoués dirigeants.

Il y a dix ans, nous avions au P. E. de Nantes 13 nettoyeurs, 5 visiteurs ; aujourd'hui il n'y a plus que 7 nettoyeurs, 3 visiteurs ; mais si le personnel a diminué, il n'en est pas de même des trains, car de 40 qu'il y avait à Paris nous en avons actuellement de 80 à 90. Il est donc facile à comprendre que les 10 hommes d'à présent ne peuvent, en réalité, faire ce que faisaient les 18 d'autrefois ; et pourtant si le trafic a doublé les rapports n'ont pas diminué puisqu'on compte par million les bénéfiques nets de fin d'année. Pourquoi ce cumul d'argent dans la caisse de l'Etat ? ce n'est pas pour rassasier les actionnaires, puisqu'il n'y en a pas. Mais si le matériel et les petits employés en souffrent, soyez certains que ceux qui ne font rien ne se plaignent pas, car ils ne touchent pas les moins. Aussitôt que l'on a acquis un petit grade dans l'administration, on commence à vous intéresser et les premières paroles sont celles-ci : « Ma foi, arrangez-vous à faire avec le personnel le plus restreint possible ». Les preuves ? le plus jeune des sous-chefs de gare de Nantes (pour ne pas le nommer) et le chef de gare de Pont-Rousseau ne se gênent pas pour le dire à qui veut l'entendre (et nous y reviendrons plus tard). Si, dans le cours de l'année, l'on a fait serrer d'un cran la ceinture de quelques pères de famille et que l'on a économisé quelques mille francs, on leur alloue pour bonne gestion soit 100 à 150 fr., à titre de gratification, selon le grade et suivant la hiérarchie, ce qui fait que chacun semble content. Eh bien ! lorsque l'on indique le mal, il est d'usage que l'on montre aussi le remède : supprimez les gratifications dans leur ensemble et avec cet argent qui ne vous appartient pas, puisque généralement ce n'est pas celui qui travaille qui touche, et prenez du personnel, renforcez vos nettoyeurs, graisseurs, visiteurs, lampistes, etc. Vous verrez que cela n'ira pas plus mal.

(A suivre)

UN EMPLOYÉ.

Le Gérant : TULÈVE